



ESPACES VERTS

« La volonté de déminéraliser et est présente au sein des pouvoirs »

Les inondations ont mis en avant l'importance de revoir certains aspects de l'aménagement du territoire. Il est notamment question de déminéralisation, de verdurisation, de création de zones de rétention d'eau, d'îlots de fraîcheur dans les villes... Thierry Faes est directeur du département espaces verts chez Krinkels. Il a dressé un état des lieux de la situation actuelle sur le terrain.

Pour faire face à d'éventuelles futures inondations, il faudra davantage déminéraliser et verduriser le territoire à l'avenir. L'urbaniste Jacques Teller l'a confirmé dans ce dossier (lire pp. 18-20). Notre membre Krinkels est actif dans l'embellissement et l'amélioration des espaces publics et privés.

L'entretien d'abord

Le directeur de la branche wallonne de l'entreprise confirme que le secteur est prêt pour relever les défis de cette déminéralisation et verdurisation de l'espace public. « Nous pouvons bien sûr y contribuer mais ça va toujours dépendre des pouvoirs adjudicateurs de créer des marchés spécifiques pour ce genre de projets », indique-t-il. « On parle de verdurisation du territoire suite aux inondations. Mais, à mes yeux, le plus important reste l'entretien de ce territoire et du réseau : le curage des fossés, les avaloirs le long des routes et autoroutes, les différentes canalisations, les bassins d'orage... Cet entretien est capital pour canaliser les quantités d'eau importantes qui pourraient tomber sur le territoire. »

Qu'on ne s'y trompe pas. Thierry Faes ne veut pas dire par là qu'il y a un manquement à ce niveau de la part des autorités. « Que du contraire ! Des budgets

sont prévus pour éviter les problèmes. Et le SPW met clairement l'accent sur tous ces entretiens le long des routes et autoroutes. Il existe également des marchés dédiés à l'entretien des cours d'eau non navigables : dégagement d'arbres tombés pour éviter que le cours d'eau ne sorte de son lit, enrochement de berges pour limiter l'érosion. Il y a aussi des contrats d'entretien au niveau provincial pour une bonne gestion des ruisseaux. Il y a un véritable effort qui est réalisé à ce niveau. Mais comme les pouvoirs publics ont besoin d'argent suite aux inondations, il ne faudrait pas couper dans ces budgets et aller récupérer cet argent dans les baux d'entretien pour privilégier d'autres plans d'investissement. Alors, on se retrouverait face à un problème et je trouverais ça dommage », avertit le directeur.

Volonté des pouvoirs adjudicateurs

Outre cet accent mis sur l'entretien, Thierry Faes constate aussi une réelle volonté, à l'échelon communal notamment, de verduriser les espaces publics. « La déminéralisation et verdurisation sont une tendance amorcée par de nombreuses communes qui lancent de plus en plus de marchés publics à ce sujet. En tant qu'entreprise spécialisée, nous pouvons y contribuer par la plantation de végétaux ou arbustes pour limiter les érosions du sol,



La verdure en ville améliore le confort de vie, réduit les poussières fines et absorbe la chaleur estivale (photo Krinkels).

« On parle de verdurisation du territoire suite aux inondations. Mais, à mes yeux, le plus important reste l'entretien de ce territoire et du réseau. »

en modifiant la structure de certaines surfaces minérales. On retire, par exemple, du tarmac ou du béton et on verdurise. Toutes ces surfaces deviennent plantées ou engazonnées et vont, de cette manière, limiter le ruissellement de l'eau et vont permettre une meilleure évacuation.

À l'échelon régional, il pointe aussi de bonnes intentions. « Il y a ce projet de la Région wallonne de planter 4.000 km de haies et/ou 1 millions d'arbres. C'est

verdurer le territoire adjudicateurs »



À Anderlecht, sur l'avenue Van Valken, Krinkels a installé un nouveau système de bordure qui permet à l'eau de s'infiltrer plus facilement dans le sol au pied des plantations (photo Krinkels).

très positif pour limiter l'érosion des sols. Il est mis en place avec différents pouvoirs publics : SPW, DNE, intercommunales et communes, mais également pour le privé (entreprises et particuliers). La volonté de verdurer le territoire est clairement présente au sein de nombreux pouvoirs adjudicateurs.»

Surfaces bétonnées

Autre sujet abordé avec le directeur Wallonie de chez Krinkels : la possibilité de repenser certaines surfaces « bétonnées » en surfaces perméables et espaces verts, comme par exemple les parkings d'hôpitaux, de zonings industriels... « Pourquoi construit-on des parkings en béton ou en asphalte ? Car c'est facile à entretenir, notamment lorsqu'il pleut. Mais ces surfaces sont imperméables alors qu'il faut aussi penser à récolter les eaux de ruissellement et les rediriger vers

un réseau qui peut saturer. Je pense que les bureaux d'architectes ont un rôle à jouer afin de revoir leur manière de concevoir les parkings avec davantage de surfaces perméables à l'eau. »

Et quid des aménagements chez les particuliers ? « Je ne pense pas que ce soit l'aménagement d'un jardin qui va empêcher les eaux de rentrer dans une maison. Il peut atténuer ou limiter mais pas complètement empêcher l'inondation d'un logement. Ici aussi, c'est à l'architecte de réfléchir au lieu où est construit l'habitation, par rapport au niveau de la route, de la proximité d'un cours d'eau... »

Toitures végétales

Dans un contexte de changement climatique, les toitures vertes/végétales sont aussi évoquées pour concevoir les futurs bâtiments, voire même les existants. Si Thierry Faes connaît quelques

exemples privés, il a moins connaissance d'exemples pour des bâtiments publics. « Un bel exemple est celui du Colruyt d'Ixelles qui est équipé d'une toiture végétale. Elle sert à isoler parfaitement le magasin et de toiture-potager qui est un laboratoire d'agriculture urbaine. »

Mais pour concevoir ce genre de projets, il indique que la marge de manœuvre des entrepreneurs spécialisés dans la verdure est limitée. « Un bâtiment est divisé en plusieurs lots : toiture, électricité... Et la toiture verte est comprise dans le lot toiture. C'est donc davantage les couvreurs qui sont amenés à travailler sur ces projets. Il faudrait créer un lot spécifique aux toitures vertes. Notre expérience et expertise amènent une plus-value à la toiture verte : toiture verte intensive ou extensive, amélioration de la biodiversité, entretien, isolation acoustique et thermique, aspect esthétique. Par exemple, une simple toiture extensive en 5 cm de sédum ne suffira pas à la rétention d'eau. »

Bioswales

Evoquons aussi les bioswales, ces canaux qui servent à concentrer et acheminer les eaux de ruissellement tout en éliminant les débris et la pollution. Krinkels verdure les bermes et accotements, un peu partout à Bruxelles. « Par exemple, sur l'avenue Van Valken à Anderlecht, nous avons installé un nouveau système de bordure qui permet à l'eau de s'infiltrer plus facilement dans le sol au pied des plantations. »

Conclusion

Le secteur se dit donc prêt pour répondre aux différentes demandes. « Mais que va-t-on décider pour ces zones sinistrées le long des cours d'eau ? Reconstruire ou aménager des surfaces déminéralisées en espaces verts ? On ne sait pas encore. J'insiste encore une fois. Il faut aussi penser à l'importance de bien entretenir le territoire afin de faciliter l'écoulement des eaux en cas de fortes crues », conclut Thierry Faes. ●